



## **Aucun être humain ne doit être réduit au statut de cobaye!**

A l'occasion du 50e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, le Conseil de l'Europe a adopté la «Convention pour la protection des Droits de l'Homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine», soit en bref: la «Convention bioéthique». Son but est pourtant contraire à ce que son titre suggère. Elle ne protège pas l'être humain dans sa dignité et ne fait pas respecter les Droits de l'Homme. La Convention bioéthique cherche à saper cette protection dans l'intérêt de la recherche et de la médecine. Elle autorise la recherche à utiliser comme cobayes des êtres humains n'ayant pas la capacité de consentir. Elle donne libre carrière aux traitements des malades psychiques sans leur libre consentement. Nous nous opposons fortement à de tels procédés. Ceux qui sont incapables de consentir ou souffrent d'une maladie psychique ont besoin d'être bien protégés par la loi.

**La recherche et la médecine doivent respecter la dignité de l'être humain et son droit à décider pour lui-même. Ces limites ne peuvent être franchies. Nous rejetons la ratification de la Convention bioéthique par la Suisse.**